

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 01/79 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UN AVENANT AU MARCHE CONCERNANT LA REALISATION DE LA 2 X 2 VOIES CAMPO DELL'ORO - PISCIATELLO

SEANCE DU 28 MAI 2001

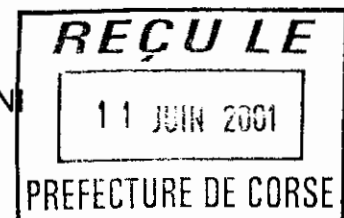
L'An deux mille un, et le vingt-huit mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Joseph ANTONA, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Jean-Valère GERONIMI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Don Pierre PIETRI, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Don Pierre PIETRI  
M. Nicolas ALFONSI à Mme Madeleine MOZZICONACCI  
M. Jean-Claude BONACCORSI à M. Joseph ANTONA  
M. Pierre CHAUBON à Mme Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI  
M. Jean-Charles COLONNA à M. Camille de ROCCA SERRA  
M. Paul GIACOBBI à M. Jules-Laurent FERRANDI  
Mme Marie-Thérèse GRISONI à Mme Simone GUERRINI  
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Jean JALPI



#### ETAIENT ABSENTS : MM.

Alexandre ALESSANDRINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Baptiste LANTIERI, Jean MOTRONI, Paul QUASTANA, Gérard ROMITI, Jean-Guy TALAMONI, François TIBERI, Émile ZUCCARELLI.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 01/40 AC de l'Assemblée de Corse en date du 20 février 2001 portant adoption du BP 2001,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport oral de la Commission du Développement Économique,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la passation d'un avenant au marché routier n° 168-99 relatif aux travaux préparatoires de terrassements et d'ouvrages hydrauliques nécessaires à la réalisation de la mise à 2 X 2 voies de la RN 196 entre Campo dell'Oro et Pisciatello pour les motifs présentés dans le rapport joint en annexe.

#### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif à signer cet avenant n° 1.

#### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

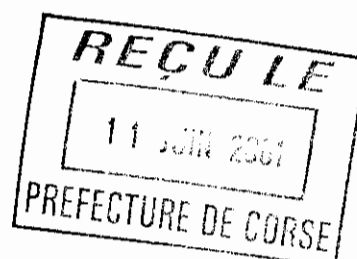
AJACCIO, le 28 mai 2001

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

José ROSSI



**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Je vous propose de prendre une délibération autorisant la passation d'un avenant selon les modalités décrites ci-après et concernant le marché public suivant:

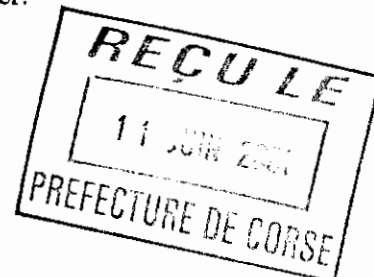
- Marché n°168.99 relatif aux travaux préparatoires de terrassements et d'ouvrages hydrauliques nécessaires à la réalisation de la mise à 2x2 voies de la RN 196 entre Campo dell'Oro et Pisciatello.

<b>OBJET DU MARCHE</b>	<b>INTITULE OPERATION DU PROGRAMME ROUTIER</b>	<b>MONTANTS</b>
<p>Avenant n°1 au marché n°168.99 relatif aux travaux préparatoires de terrassements et d'ouvrages hydrauliques nécessaires à la réalisation de la mise à 2x2 voies de la RN 196 entre Campo dell'Oro et Pisciatello</p> <p>Le présent avenant a pour objet :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'introduire des prix supplémentaires ;</li><li>2. de modifier des dispositions techniques,</li><li>3. de modifier le délai d'exécution,</li><li>4. d'augmenter la masse initiale du marché.</li></ol>	<p><u>Budget 2001</u> Chapitre 908 – Article 233 Opération n°121.20023 T</p>	<p>Montant initial du marché : 19.001.093,40 F TTC</p> <p>Montant de l'avenant : 1.459.205,29 F TTC</p> <p>Montant du marché : 20.460.298,69 F TTC</p> <p>Délai initial : 5 mois.</p> <p>Délai suite à l'avenant : 5 mois + 4 mois et 15 jours.</p>

Vous trouverez ci-joint le rapport de présentation relatif à la procédure de passation de l'avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*





Collectivité  
Territoriale  
de Corse

Direction Générale des Services

Direction des Routes et des Infrastructures

Service des Routes (Corse-du-Sud)

**R.N. 196**

\*\*\*\*

**MISE A 2X2 VOIES CAMPO DELL'ORO / PISCIATELLO  
COMMUNES D'AJACCIO, BASTELICACCIA & CAURO**

**2<sup>me</sup> phase des travaux**

**TRAVAUX PREPARATOIRES – TERRASSEMENTS – OUVRAGES HYDRAULIQUES**

\*\*\*\*

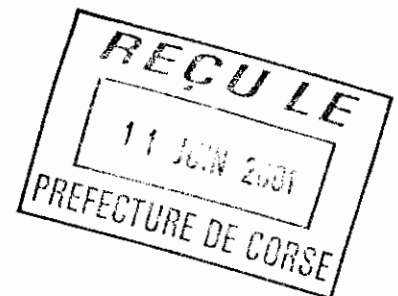
**Marché n° 168-99 passé avec l'entreprise**

**CORSE EUROPEENNE D'ENTREPRISE**

-----  
**Avenant n°1**

**RAPPORT DE L'INGENIEUR**

**CHEF DU SERVICE DES ROUTES DE CORSE DU SUD**  
=====



Le présent rapport a pour objet de présenter à M. le Président du Conseil Exécutif de Corse le projet d'avenant n° 1 au marché n° 168-99 passé avec l'entreprise CORSE EUROPEENNE D'ENTREPRISE relatif aux travaux préparatoires, de terrassements et d'ouvrages hydrauliques nécessaires à la réalisation de la mise à 2x2 voies de la RN 196 entre Campo dell'Oro et Pisciatiello, sur les communes d' AJACCIO, BASTELICACCIA & CAURO en vue d'introduire des prix supplémentaires et de modifier le délai d'exécution et d'augmenter financièrement la masse initiale du marché.

## **I - RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'APPEL D'OFFRE**

La procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée le 3 décembre 1998.  
Elle a fait l'objet d'une publicité dans les journaux suivants :

- Corse Matin - L'Informateur Corse - Le Moniteur - Le B. O. A. M. P. - L'Office des Publications Européennes

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26 avril 1999 et a attribué le marché le 29 avril 1999.

Les principales clauses du marché passé avec l'entreprise CORSE EUROPEENNE D'ENTREPRISE étaient les suivantes :

- Montant T.T.C du marché :

lot n°1 : 9 653 148,00 F

lot n°2 : 9 347 945,40 F  
19 001 093,40 F

- marché à prix fermes,

- délais d'exécution du marché : 5 mois à compter de l'ordre de service.

## **II - SITUATION ACTUELLE**

Les travaux ont été lancés le 23 août 1999 pour une durée de 5 mois par OS n°109/99 du 13 août 1999.

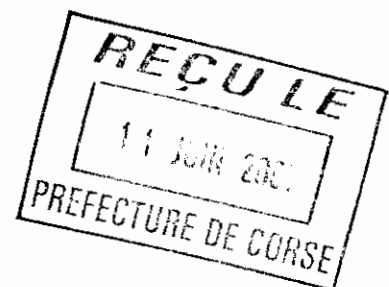
Le 3 février 2000, par OS n°013/2000, il a été notifié à l'entreprise les journées d'intempéries, reportant la fin des délais contractuels au 22 Mars 2000.

Le 24 mars 2000, par décision du maître d'ouvrage, les délais ont été prolongés de quatre mois et quinze jours (OS n° 058/2000).

Cette décision du 24 mars 2000 prévoyait dans son article 2 que les délais seraient suspendus pour une période indéterminée dès la fin de la réalisation des plateformes de chaussées.

Les délais ont donc été arrêtés effectivement le 1<sup>er</sup> août 2000.

A cette date les délais restants sont de 6 jours.



L'avancement actuel du chantier est le suivant :

- Les travaux d'assainissement sont réalisés à 95%.
- Les travaux de terrassements, la mise en place des couches de fondations et de base nécessaires à la réalisation du corps de chaussée sont réalisés à 90 %.
- Les travaux de voirie divers, tel que pose de bordures, revêtement de trottoir, réalisation de l'éclairage public, sont réalisés à 50 %.

### **III – OBJET DE L'AVENANT**

L'avenant se justifie (cf : article 255 bis du Code des Marchés Publics) à la suite de quantités de travaux prévues au marché supérieures aux prévisions initiales, de prix supplémentaires établis pour tenir compte de travaux imprévus ne résultant pas du fait des parties et dus à une augmentation de la masse des travaux d'une part et à une modification du projet initial d'autre part qui ont porté sur :

#### **1) Modification du carrefour RN 196 / RD 55 (carrefour de Porticcio)**

Ce carrefour dont l'aménagement avait été différé afin de rechercher la meilleure solution technique liant la fluidité de la circulation et la sécurité, a été restructuré en carrefour giratoire de 12,50 mètres de rayon intérieur et anneau de 9 mètres de large avec une voie directe Sartene / Ajaccio.

Cette réalisation induit les travaux supplémentaires suivants :

- La démolition de la chaussée existante,
- La dépose de panneaux de police et de publicité et de glissières de sécurité,
- La mise en œuvre d'une couche de réglage du corps de chaussée,
- La réfection du réseau des eaux pluviales,
- La pose de bordures et la réalisation de trottoirs,
- La pose de fourreaux pour l'éclairage public du carrefour.

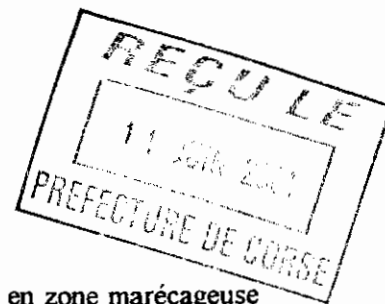
#### **2) modification du projet initial**

##### **2.1 – Carrefour RN 196 / RD 55b**

- Les terrains rencontrés ont nécessité la réalisation de purges importantes en zone marécageuse avec mise en œuvre d'un réseau d'assainissement provisoire.

##### **2.2 – Ouvrage hydraulique n°4**

- En terrain marécageux il a été nécessaire de prolonger l'ouvrage hydraulique en dallots préfabriqués en remplacement d'un ouvrage réalisé à l'aide d'encrochements.



### 2.3 – Prolongement de la voie n°8

- L'acquisition d'un hangar, par voie d'expropriation, enclavé par les travaux a nécessité le prolongement de la voie de désenclavement d'une villa pour pouvoir l'utiliser dans le cadre de l'entretien de la 2x2 voies.

### III 1-TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Les travaux supplémentaires sont dus essentiellement à :

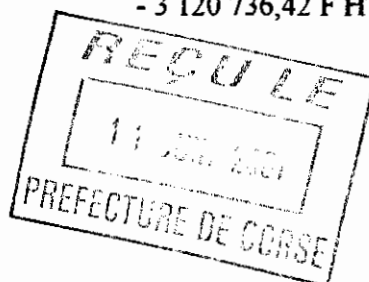
#### Lot n° 1 :

- Les principaux postes en dépassement sont (supérieur à 50 000 F) :

- mise en remblais de déblais	112 339,21 F HT
-couche de réglage	490 452,30 F HT
- réalisation de banquettes et accotements	59 265,60 F HT
- canalisation D 400	87 244,00 F HT
- canalisation D 500	64 159,00 F HT
- canalisation D 800	49 560,00 F HT
- regard avaloir	234 000,00 F HT
- fossé bétonné type B	295 815,00 F HT
- fossé bétonné type D	170 240,00 F HT
- dalot préfabriqué OH4	<u>1 071 560,00 F HT</u>
	2 634 635,11 F HT

- \* Les principaux postes en diminution sont (supérieur à 50 000 F) :

- clôture grillage mouton	- 64 394,50 F HT
- débroussaillage	- 268 136,00 F HT
- démolition de locaux	- 61 030,00 F HT
- décapage de terre végétale	- 193 656,21 F HT
- déblais de toutes natures	- 258 369,94 F HT
- plus value pour déblais au BRH	- 90 000,00 F HT
- plus value pour déblais à l'explosif	- 390 842,22 F HT
- réutilisation de déblais sur chantier	- 132 000,00 F HT
- couche de forme en matériaux rocheux	- 489 100,00 F HT
- couche de forme en matériaux GNT 0/60	- 444 000,00 F HT
- mise en œuvre de terre végétale	- 66 238,80 F HT
- fossé bétonné type E	- 153 918,75 F HT
- fossé en pierres maçonnées	- 367 250,00 F HT
- séparateur de voies DBA	- 85 800,00 F HT
- balisette jaune K5D	- 56 000,00 F HT
	<u>- 3 120 736,42 F HT</u>



• **Les quantités de travaux modifiant la masse initiale sur prix supplémentaires**

- matériaux 0/300 insensible à l'eau	806 768,82 F HT
- fourniture et pose de conduite PVC d 300	167 860,00 F HT
- fourniture et pose de portail métallique de 5 mètres d'ouverture	90 000,00 F HT
- fourniture et pose de conduite PVC d 400	102 921,00 F HT
- plus value pour traversée de la RN	<u>114 920,00 F HT</u>
	1 282 469,82 F HT

Soit un dépassement du montant initial du lot n° 1 du marché de 1 344 484,29 F HT soit 15% du montant du lot n°1 du marché

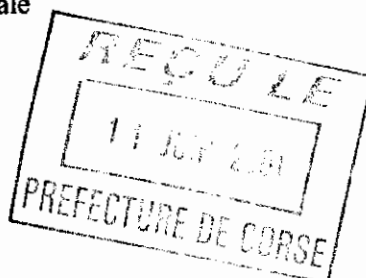
- **Lot n°2 :**

\* **Les principaux postes en dépassement sont (supérieur à 50 000 F) :**

- mise en remblais de déblais	212 522,13 F HT
- couche de réglage	87 852,60 F HT
- réalisation de banquettes et accotements	124 095,60 F HT
- canalisation D 400	71 400,00 F HT
- fossé bétonné type D	<u>305 596,00 F HT</u>
	801 466,33 F HT

\* **Les principaux postes en diminution sont (supérieur à 50 000 F) :**

- clôture grillage mouton	- 68 976,50 F HT
- débroussaillage	- 100 927,20 F HT
- décapage de terre végétale	- 144 178,64 F HT
- purge y compris restitution	- 488 480,64 F HT
- plus value pour déblais au BRH	- 77 400,00 F HT
- plus value pour déblais à l'explosif	- 526 480,50 F HT
- évacuation des déblais excédentaires	- 214 373,16 F HT
- réutilisation des déblais sur chantier	- 210 000,00 F HT
- couche de forme en matériaux rocheux	- 379 600,00 F HT
- couche de forme en matériaux GNT 0/600	- 348 000,00 F HT
- mise en œuvre de terre végétale	- 54 318,60 F HT
- fossé bétonné type E	- 189 375,00 F HT
- séparateur de voies DBA	- 85 800,00 F HT
- balisette jaune K5D	- <u>56 000,00 F HT</u>
	- 2 943 910,27 F HT





**\* Les quantités de travaux modifiant la masse initiale sur prix supplémentaires**

Les principaux postes de travaux sont (supérieur à 50 000 F)

- matériaux 0/300 insensible à l'eau	1 082 434,43 F HT
-fourniture et pose de portail métallique de 5 mètres d'ouverture	54 000,00 F HT
- plus valus prix regard pour grille 700x700	61 200,00 F HT
- caniveau à fente en béton D 400	407 508,00 F HT
- fossé béton avec bordure P1	57 780,00 F HT
- mise à niveau de regard	59 400,00 F HT
- reprise manuelle de banquette	51 984,10 F HT
- fourniture et pose de bordures I2	67 200,00 F HT
- béton teinté ocre sur 10 cm	78 166,00 F HT
- fourniture et pose de bordures P1	<u>59 840,00 F HT</u>
	1 979 512,53 F HT

Soit un dépassement du montant initial du lot n° 2 du marché de 6 631,72 F HT, soit moins de 0,1% du montant du lot n° 2.

Le dépassement du montant initial du marché s'élève à 1 351 116,01 F HT pour l'ensemble des deux lots, soit 7,68 % de la masse initiale du marché (cf. tableau joint en annexe).

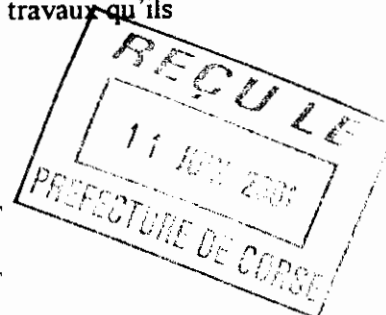
### III 2-LES PRIX SUPPLEMENTAIRES

L'établissement de prix forfaitaires ou unitaires, a été effectué par décomposition ou comparaison des prix correspondant à des travaux similaires, exécutés dans un environnement économique similaire ou en fonction de prix comparables du marché.

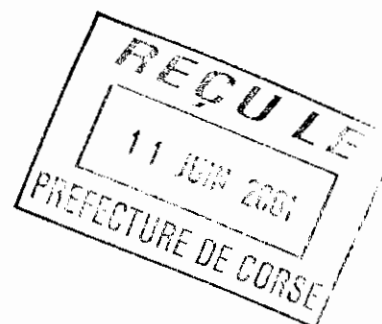
Ces prix ont été fixés après négociation avec l'entreprise avant exécution des travaux qu'ils rémunèrent en tenant compte de la présence sur place de l'entreprise.

Les prix nouveaux sont :

501 Fourniture et mise en œuvre, y compris toutes sujétions Béton maigre dose à 150 kg	1100,00 F/m3HT
502 Fourniture et pose y compris toutes sujétions Conduite en PVC CR + DN 300 mm	350,00 F/ml HT
503 Fourniture et transport de 0/300 insensible à l'eau	110,00 F/m3 HT
504 Fourniture, transport et mise en œuvre y compris toutes sujétions d'enrochements de 100/150	350,00 F/m3 HT
505 Construction cunette béton de 16,50 ml x 3,00 ml	20 400,00F/Forf. HT
506 Construction de regard, enduit intérieur et trappe fonte 1,90 x 2,10 x 1,80	10 000,00F/U HT



507	Construction de regard, enduit intérieur et trappe fonte 1,20 x 1,20 x 1,80	6 000,00 F/U HT
508	Fourniture et pose de portail métallique de 5,00 m d'ouverture	18 000,00 F/U HT
509	fourniture et pose de bordures type T2	198,00 F/ml HT
510	fourniture et pose de bordures type P2	176,00 F/ml HT
511	Fourniture et mise en œuvre de béton teinté ocre sur une épaisseur de 10 cm	374,00 F/m <sup>2</sup> HT
512	Plus value aux prix n° 306.04 et 306.05 pour pose de fossé en escalier	70,00 F/ml HT
513	Construction d'une tranchée EDF dans du déblai rocheux, mise en place d'un fourreau de remblaiement	220,00 F/ml HT
514	Plus value sur prix des regards pour fourniture et pose d'une grille 700 x 700	1 700,00 F/U HT
515	Fourniture et mise en place d'un caniveau à fente de diamètre 400 en BA dimension 0,65 x 0,65	1 740,00 F/ml HT
516	Fourniture et pose de fourreaux TPC DN 45 y compris grillage avertisseur	55,00 F/ml HT
517	Fourniture et pose de PVC DN 400 TYPE CR4	54,00 F/ml HT
518	Fourniture et pose de PVC DN 160 type CR4	114,00 F/ml HT
519	Plus value pour surprofondeur supérieures à 1,80 pour regard de visite DN 800	1 550,00 F/ml HT
520	Plus value pour grille y compris dalle	1 960,00 F/U HT
521	Regard de visite DN 1000 y compris grille ou tampon en fonte	3 100,00 F/ml HT
522	Fourniture et pose de fourreau DN 110 y compris grillage avertisseur	155,00 F/ml HT
523	Plus value pour traversée de route nationale pour PVC DN 400 et DN 300 avec maintien de circulation	680,00 F/ml HT
524	Mise en œuvre d'enrobé à la main ép 0,10 cm sur tranchée sous circulation	175,00 F/m <sup>2</sup> HT
525	Réalisation d'un regard borgne sur giratoire de Porticcio y compris raccordement sur PVC DN 400	7 210,00 F/Forf. HT
526	Réalisation et pose de cube béton pour signalisation temporaire :	
	Type A2 (0,65 x 0,50 x 0,50)	335,00 F/U HT
	Type A4 (0,75 x 0,65 x 0,65)	654,00 F/U HT
	Type A6 (0,85 x 0,80 x 0,80)	1 125,00 F/U HT
527	Pose de panneaux de signalisation temporaire	465,00 F/U HT
528	Pose de panneaux de signalisation temporaire	465,00 F/U HT
529	Fourniture et pose de fourreaux TPC DN 63 :	62,00 F/ml HT
530	Construction de fossés bétonnés comprenant : Préparation du sol et évacuation des déblais – Réglage et compactae du fond de fouille – Fourniture d'une bordure P1 et mise en place – Fourniture et mise en place de béton 350 kg	360,00 F/ml HT
531	Construction de regards 60 x 60 avec grille concave sur caniveau à fente	3 200,00 F/U HT
532	Remise à niveau des regards après couche de roulement comprenant découpe d'enrobés, coffrage et coulage du béton	2 200,00 F/U HT
533	Fourniture et mise en place d'un caniveau Acodrain avec grille, y compris Travaux préparatoires, béton pour radier et coffrage. Dimensions 30 x 30	2 470,00 F/ml HT



534	Confection d'un bourrelet en béton pour protection des accotement en tuf	52,00 F/ml HT
535	Fourniture et mise en place de fourreaux polyéthylène dn 45 basse densité 10 bars	18,60 F/ml HT
536	Découpage bilatéral des enrobés sur 0,10 d'épaisseur	62,00 F/ml HT
537	Mur en agglos de 20 creux y compris crépissage et semelle de fondation	330,00 F/m <sup>2</sup> HT
538	Mur en agglos banché de 20 y compris semelle de fondation, ferrailage et crépissage	620,00 F/ml HT
539	Déplacement de DBA	31,00 F/ml HT
540	Nivellement, réglage de forme et compactage : semelle de fondation	8,25 F/m <sup>2</sup> HT
541	Reprise manuelle des banquettes, chargement des déblais, transport à la décharge, arasement, balayage de la chaussée	72,10 F/ml HT
542	Remise en fonction des caniveaux 35 x 35 comprenant : découpe des enrobés et évacuation, enlèvement manuel du tout venant de colmatage, chargement sur camion et transport à la décharge publique, nettoyage du caniveau et reprise au mortier des deux côtés sur toute la longueur	186,00 F/ml HT
543	Fourniture et pose de bordure I2	240,00 F/ml HT
544	Fourniture et pose de bordure P1	176,00 F/ml HT

#### **IV – MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION**

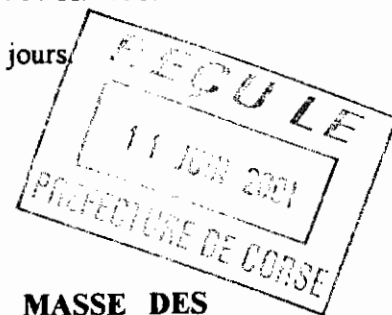
Le délais initial du marché est de cinq (5) mois. Il a été augmenté de quatre (4) mois et quinze (15) jours, suite à la décision de la personne responsable du marché afin de réaliser des travaux supplémentaires (OS n° 58/2000 du 24 mars 2000).

Les délais ont été suspendus pour une période indéterminée dès la fin de la réalisation de la plateforme des chaussées, soit le 31 juillet 2000 (OS n° 58/2000 du 24 mars 2000).

Au titre des intempéries (OS n° 13/2000 du 3 février 2000), pour la période de septembre 1999 à fin janvier 2000, les délais ont été prolongés de quarante et un (41) jours ouvrables.

Le 31 juillet 2000, le délai restant est de sept (7) jours. Il est donc nécessaire de prolonger à nouveau les délais pour une période de un (1) mois afin de réaliser les derniers travaux supplémentaires et notamment la pose des bordures sur le carrefour giratoire RN 196 / RD 55b.

L'avenant augmente donc les délais actuels de cinq (5) mois et quinze (15) jours.



#### **V – DISPOSITIONS FINANCIERES - AUGMENTATION DE LA MASSE DES TRAVAUX**

Les modifications apportées au projet augmentent la masse initiale des travaux d'un montant de :

• Marché :

Lot n° 1 : 8 938 100,00 F HT

Lot n° 2 : 8 655 505,00 F HT

Total lots n°1 & 2 : 17 593 605,00 F HT

TVA 8 % : 1 407 488,40 F

**Total TTC lots n° 1 & 2 : 19 001 093,40 F**

• Avenant n° 1 :

Lot n° 1 : 1 344 484,29 F HT

Lot n° 2 : 6 631,72 F HT

Total lots n° 1 & 2 : 1 351 116,01 F HT

TVA 8 % : 108 089,28 F

**Total TTC lots n° 1 & 2 : 1 459 205,29 F**

• Nouveau marché :

Lot n° 1 : 10 282 584,29 F HT

Lot n° 2 : 8 662 136,72 F HT

Total lots n° 1 & 2 : 18 944 721,01 F HT

TVA 8 % : 1 515 577,68 F

**Total TTC lots n° 1 & 2 : 20 460 298,69 F**

Soit une augmentation de la masse des travaux de :

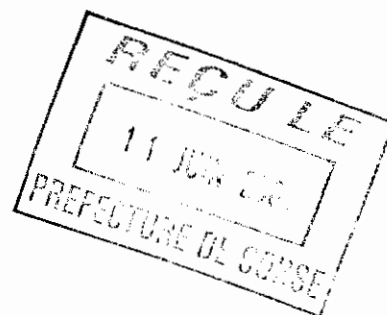
Lot n° 1 : 1 344 484,29 F HT

Lot n° 2 : 6 631,72 F HT

Total lots n° 1 & 2 : 1 351 116,01 F HT

**1 459 205,29 F TTC**

Cela représente 7,68 % de la masse du marché.



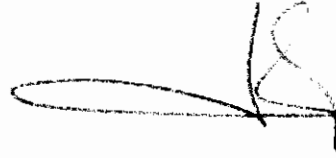
L'augmentation sera imputée sur l'opération 121.20023 T inscrite au programme 2001 d'investissement sur le réseau routier national de la Collectivité Territoriale de Corse.

Proposé par le Chef du Bureau des  
Etudes Routières de Corse du Sud



✓ Henri-pierre BERTRAND

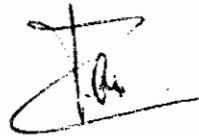
Vérfié par le Chef du Service des  
Routes de Corse du Sud, le 13 avril 2001



Laurent CALVET

25 AVR. 2001

Transmis par le Directeur des  
Routes et des infrastructures



Ladislav PAULIK

